

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La Constitution du Canada . . .	53	Partie III.—Fonctions de l'administration fédérale	101
ARTICLE SPÉCIAL: Modification de la constitution canadienne	55	SECTION 1. MINISTÈRES, OFFICES, COMMISSIONS, ETC.	101
Partie II.—Rouages du gouvernement	62	SECTION 2. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	109
SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	62	SECTION 3. LOIS APPLIQUÉES PAR LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX	116
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif	62	Partie IV.—L'emploi dans l'administration fédérale	121
Sous-section 2. Le pouvoir législatif	67	Partie V.—Relations extérieures	134
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire	79	SECTION 1. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE, 1 ^{er} JANVIER 1961	135
SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	81	SECTION 2. ACTIVITÉ INTERNATIONALE, 1960	137
Sous-section 1. Terre-Neuve	82	Sous-section 1. Le Canada et le Commonwealth	137
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard	83	Sous-section 2. Le Canada et les Nations Unies	138
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse	84	Sous-section 3. Le Canada et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord	144
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick	85	Sous-section 4. Les programmes d'aide du Canada à l'étranger	146
Sous-section 5. Québec	86		
Sous-section 6. Ontario	88		
Sous-section 7. Manitoba	89		
Sous-section 8. Saskatchewan	91		
Sous-section 9. Alberta	91		
Sous-section 10. Colombie-Britannique	92		
Sous-section 11. Yukon et Territoires du Nord-Ouest	93		
SECTION 3. GOUVERNEMENT MUNICIPAL	95		
SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	99		

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE 1.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a 94 ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

La nouvelle nation qui prit naissance le 1^{er} juillet 1867 formait une fédération composée de quatre provinces: (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), mais l'article 146 de la loi prévoyait l'entrée dans l'Union des colonies de la Couronne de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sur l'Atlantique et de la colonie unie (1866) de l'Île et de la terre ferme de la Colombie-Britannique sur le Pacifique, ainsi que de l'immense étendue de territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest connue sous le nom de «Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest». A la suite de la négociation d'un accord prévoyant la cession à la Couronne, à certaines conditions, de l'autorité et des territoires de la Compagnie (qui devait les céder immédiatement au Canada) et la conservation par celle-ci de la vingtième partie des terrains de la zone fertile (les territoires du Sud), ainsi que d'une étendue désignée de terre autour de ses postes de traite et le versement au comptant par le Canada d'une somme de 300,000 livres sterling, la nouvelle nation canadienne, animée d'un enthousiasme sans pareil, était prête à s'étendre vers l'ouest à travers le continent jusqu'au Pacifique.